

RESPONSABILITÉ DU CLUB

L'ACCusset est responsable de l'enfant mineur, du début et jusqu'à la fin de l'activité cycliste, uniquement sur l'horaire prévu.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Avant l'activité, les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce qu'ils l'aient remis entre les mains d'un éducateur. En effet, un imprévu peut empêcher le responsable d'être présent, et il n'est pas toujours possible d'en informer les parents. Après l'activité, les parents sont responsables de leur enfant, dès l'heure de la fin de l'activité.

L'ACCusset décline toutes responsabilités sur les objets personnels laissés sur le site de pratique.

LE MATERIEL

-Vélo de route (pour le vtt, le pratiquant doit avoir son vélo) appartenant au club :

Ce vélo est attribué en début de saison et pour la durée de celle-ci. Le coureur doit l'entretenir et le rendre dans l'état ou il l'a reçu. Tous bris de matériel ou réparation sera à la charge du coureur. Le vélo est mis à disposition contre un chèque de caution de 100 euros.

Cette caution sera rendue au coureur en fin de saison contre la restitution du vélo et le club se réserve le droit de prélever la totalité, ou une partie de cette caution si le vélo est retourné en mauvais état.

-Matériel nécessaire obligatoire :

Le coureur devra se munir d'une paire de gants, d'un casque, d'un bidon ou une petite bouteille d'eau, d'un goûter (barre de céréale/mini cake...), d'une chambre à air de rechange à la dimension des roues du vélo et de son vtt (pour l'activité vtt).

EQUIPEMENTS

Les équipements seront remis au règlement de la licence, après versement de la cotisation club et du chèque de caution. Cette caution sera rendue en fin de saison (au plus tard lors de l'assemblée générale). Tout coureur désirant quitter le club en fin de saison devra rendre ses équipements et le club lui retournera sa caution, elle sera conservée si les équipements ne sont pas rendus.

Le montant du chèque de caution est de 60 euros.

-Répartition des équipements par catégories : pour l'école de cyclisme, 1 maillot manches courtes et 1 cuissard.

Le renouvellement de l'équipement se fera sur présentation du vieil équipement. Le coureur à l'**OBLIGATION** de porter la tenue du club en course et sur les podiums. Le manquement à cette règle amènera la commission de discipline prévue dans le règlement intérieur du club à prendre des mesures disciplinaires pouvant amener à l'exclusion du club. (Coureurs et dirigeants ont la possibilité d'acheter, à prix coutant, des équipements supplémentaires)

ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions se font auprès de René Forestier, le mardi (avant la compétition) de 18h15 à 19h15, à la permanence du club, Espace Roger Walkowiak, ou au 04 70 31 77 49.

Seuls les engagements réalisés par le club seront pris en charge par celui-ci. Toute autre forme d'engagement ne sera pas remboursée.

LES ADHERENTS

L'appartenance à l'Avenir Cycliste de Cusset induit un comportement exemplaire sur et en dehors du vélo. Tout coureur faisant preuve d'un comportement antisportif, contraire à l'éthique ou portant atteinte directement ou indirectement aux valeurs du club pourra être traduit devant une commission de discipline composée des membres du comité directeur et des représentants des coureurs.

AUTORISATION

Le club de l'ACCusset possède un site Web (<http://www.accusset.com>), à usage d'information et de promotion du club, comme l'utilisation de la presse. A cette fin, nous publierons des photos de cyclistes prises lors de séances, stages ou compétitions. Les parents s'opposant à la publication des photos de leurs enfants sont priés de bien vouloir nous en informer par écrit.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement en cours de saison, les éducateurs et les bénévoles du club sont à votre écoute, leurs coordonnées sont disponibles.

ENCADREMENT

Les référents pour les différentes catégories sont les personnes suivantes: ECOLE DE CYCLISME:

- Mathilde ROUDIER 06 80 58 61 61 / 06 68 12 22 85
- Daniel MARCEAU 06 87 58 19 73
- Jean-Marc DENARD 06 31 50 42 45
- Antoine LEPRAT 06 70 34 82 70

ENTRAINEMENT

Conformément à la note du 02 février 2008 de la DTN, le port du casque est **obligatoire** à l'entraînement, individuel ou collectif. Le non respect de cette règle dégage le club de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Horaires des entraînements lieu d'accueil: *Espace Cycliste Roger Walkowiak (Eventuellement sur d'autres sites pour l'activité vtt)*

mercredi	vendredi	samedi	<i>pour information saison 2011-2012</i>
route piste cyclocross 13h30 15h30 <i>debutant à pupille</i>		vtt 10h 12h <i>poussin à cadet</i>	<i>prélicencié</i> 2006
			<i>poussin</i> 2005 2004
route piste cyclocross 15h30 17h30 <i>pupille à minime</i>		vtt 13h30 15h30 <i>benjamin à cadet</i>	<i>pupille</i> 2003 2002
			<i>benjamin</i> 2001 2000
Vtt (2ème séance) 18h 20h <i>benjamin à cadet pour ce qui on choisi 2 vtt par semaine</i>	route piste cyclocross 17h 18h30 <i>pour ce qui on choisi 2 à 3 séances par semaine</i>		<i>minime</i> 1999 1998

Nous vous proposerons éventuellement des changements pour homogénéiser les différents groupes (niveau, age...) en effet nous proposons cette année différents créneaux, donc une mise en place particulière en fonction de nos adhérents.

Fait à Cusset, le _____ Signature du père, de la mère ou du tuteur :